

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

Le trois mars deux mil vingt à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MOLESINI, Maire

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2020

Nombre de conseillers :

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

N° d'ordre : 2020/24

Présents : MM. Laurence MOLESINI. Nathalie FABBRI. Benoît BARANGER. Catherine TENDRON. Cyril MOLESINI. Magali L'HERMITE. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Jackie FORASTIER. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Nadine LEROYER. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Bertrand MARCHESSEAU. Marie-Aude BOURDIN. Gérard MIRAND. Nicole PELLETIER. Régis GIMENEZ. Monique MESLET. Jean-Marie BERTIN.

Absents et ayant voté par procuration :

Madame Delphine DUTHIL-DEBRAY à Madame Catherine TENDON

Monsieur Michel PERROCHON à Monsieur Benoît BARANGER

Monsieur Damien LORIEUX à Monsieur Jean Marie BERTIN

Madame Chantal SOULIER à Madame Monique MESLET

Madame Marylène CHARLOT à Monsieur Régis GIMENEZ

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Marc TRESSEL est désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JEAN CHAMBOISSIER – BOURSE AUX LIVRES

Vu la délibération en date du 10 février 2015 fixant les tarifs de la bibliothèque municipale Jean Chamboissier ;

Considérant le projet d'une bourse aux livres portée par la bibliothèque municipale ;

Considérant que la commune souhaite la mise en place de ce projet qui nécessite

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix POUR,

MODIFIE la grille tarifaire pour permettre la vente de livres après désherbage des collections et adopte lesdits tarifs tels qu'ils sont présentés ci-dessous ;

APPROUVE les tarifs de la bibliothèque municipale comme suit :

Droits d'inscription annuelle

Libellé	Fond documentaire	Fonds vidéothèque
Abonnement moins de 18 ans	Gratuit	Non accessible
Abonnement à partir de 18 ans	10 €/ an	
Carte perdue ou non présentée 3 fois de suite	1 €/carte	

Bourse aux livres

Fond documentaire	Tarif unitaire	Tarif série
Albums, documentaires, Romans, Mangas	0,5 €	2 € les 5
BD	1 €	4 € les 5
Livre d'Art	5 €	8 € les 2

FIXE la date de mise en application au 16 mars 2020 ;

IMPUTE les recettes correspondantes au budget de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

BOURGUEIL, le 3 mars 2020
Le Maire,

Laurence MOLESINI



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le : **10 MARS 2020**

Publié ou Notifié le : **10 MARS 2020**